



Compte rendu de l'assemblée générale de Risc Group
réunie le 16 décembre 2010:
Approbation des résolutions proposées

Une seconde convocation nécessaire pour voter
sur la cinquième résolution
relative aux conventions réglementées

Boulogne-Billancourt, le 17 décembre 2010

1) Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Risc Group réunie le 16 décembre 2010

Les actionnaires de Risc Group se sont réunis sur première convocation en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 16 décembre 2010 à 17 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2010 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2010 ;
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2010 ;
4. Jetons de présence ;
5. Approbation des conventions soumises aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
6. Confirmation de la cooptation de Madame Jocelyne Cerasa en qualité de nouvel administrateur ;
7. Confirmation de la cooptation de M. Pierre Leijder en qualité de nouvel administrateur ;
8. Nomination d'un troisième commissaire aux comptes ;
9. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

A titre extraordinaire :

10. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;

11. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public ;
12. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier ;
13. Autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions de la 11^{ème} résolution et de la 12^{ème} résolution, de fixer, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale ;
14. Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
15. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
16. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
17. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
18. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice, d'une part, du personnel salarié et/ou mandataires sociaux visés à l'article L.225-185, de la Société et d'autre part, du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux des sociétés ou groupements liés à la Société au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
19. Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;
20. Regroupement des actions de la société par attribution de 1 action nouvelle de 20 € de nominal contre 100 actions de 0,20 € de nominal ;
21. Pouvoirs pour formalités.

Après délibération, toutes les résolutions ci-dessus ont été adoptées, à l'exception de la cinquième résolution qui n'a pu être votée, faute de quorum (voir point 2 ci-dessous).
Le détail des votes sur chaque résolution fera l'objet d'une publication spécifique sur le site internet de la Société lundi 20 décembre au soir.



A titre d'information, il est précisé que le quorum a été atteint à hauteur de 35,45 % des actions (soit 38.062.825 actions représentées sur un total de 107.359.452). Sur première convocation, il devait être au minimum de 20% pour les résolutions à titre ordinaire et de 25 % pour les résolutions à titre extraordinaire.

2) Seconde convocation nécessaire pour la cinquième résolution

La société STS Group n'a pas pu prendre part au vote de la cinquième résolution relative aux conventions réglementées, étant directement concernée par certaines des conventions en question.

STS Group détenant 28,84% du capital de Risc Group, le quorum n'a pu être atteint sur première convocation pour délibérer sur cette résolution (8,85% contre 20% requis).

En conséquence, une seconde convocation de l'assemblée générale des actionnaires statuant à titre ordinaire (étant précisé qu'aucun quorum n'est requis sur seconde convocation) va être lancée au cours des prochains jours afin de pouvoir tenir cette assemblée au cours du mois de janvier, à l'effet de voter uniquement cette résolution relative aux conventions réglementées.

A propos de Risc Group

Risc Group est un acteur majeur européen des services informatiques externalisés.

La société propose à la fois une infrastructure de réseaux interconnectés aux plus grands opérateurs en mode IaaS^[1] et une gamme complète de services informatiques managés en mode SaaS^[2]. Risc Group apporte ainsi de manière optimale à ses clients des services de : mobilité, sauvegarde, protection des réseaux, vidéosurveillance, infogérance, télécommunications et des applications en mode hébergé. La société dispose d'équipes commerciales et de support de proximité auprès de ses clients en Europe (TPE, PME, Grands Comptes et Collectivités Locales) dans tous les secteurs d'activités.

Risc Group est organisé autour de trois pôles :

- *Risc Group InBox : le pôle TPE & PME dédié aux sociétés en France et à l'international disposant de 5 à 100 postes informatiques.*
- *Risc Group IT Solutions : le pôle Moyennes & Grandes Entreprises en France dédié aux sociétés disposant de plus de 100 postes informatiques (ex Ornis).*
- *Backup Avenue : canal de vente indirect de Risc Group.*

Coté sur Euronext Paris (compartiment C), Risc Group est une société anonyme au capital de 21.471.890,40 €. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 64,8 M€ sur le dernier exercice fiscal de 12 mois clos le 30 juin 2010, pour un résultat opérationnel courant déficitaire de -7,5 M€. Risc Group emploie à ce jour 296 personnes et dispose de 16 bureaux répartis dans 6 pays (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Suisse et Grande-Bretagne).

1 : IaaS : Infrastructure as a Service

2 : SaaS : Software as a Service

Code Isin : FR0010542647 | Code MNEMO : RSC | Site web : www.risc-group.com

Contacts Presse

Risc Group

Pierre Camino
pierre.camino@risc-group.com

Tél : +33 (0)1 46 20 92 00

ACTUS

Relations investisseurs &
actionnaires

Corinne Haury
chaury@actus.fr

Tél : +33 (0)1 53 67 07 65